C O N S E I L - Z O N E D E P O L I C E

Séance du 20 avril 2021

La séance est ouverte à 18h05

Présidence:
M. M. Prévot

Echevins et Echevines:
Mmes A. Barzin, Ch. Deborsu, P. Grandchamps, Ch. Mouget, S. Scailquin
MM. T. Auspert, B. Sohier, L. Gennart

Président du CPAS:
M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:
Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)
Mmes C. Bazelaire, C. Crèvecoeur, V. Delvaux (à partir du point 5), A. Oger, G. Plennevaux, A-M. Salembier
MM. C. Capelle (jusqu'au point art.94), D. Fievet, V. Maillen, P. Mailleux (jusqu'au point art.94), F. Mencaccini

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes C. Halut, R. Marchal, A. Minet, C. Quintero Pacanchique
M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)
MM. B. Guillitte, E. Nahon (jusqu'au point art.94)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux
MM. J. Damilot , C. Pirot (à partir du point 5), F. Seumois, K. Tory

M. J. Lemoine (jusqu'au point art.94) (DéFI)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)
Mmes O. Baivier (jusqu'au point art.94), F. Jacquet

Mme F. Kinet (jusqu'au point art.94), Conseillère communale

Secrétaires:
Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusés et excusée:
M. P-Y Dupuis, Conseiller communal DéFI
M. L. Demarteau, Chef de groupe DéFI
Mme C. Collard, Conseillère communale PS

O R D R E D U J O U R

ZONE DE POLICE 5
ZONE DE POLICE - FINANCES.....5
1. Exercice 2020: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle.....5
2. Exercice 2021: budget - décision de tutelle.....5
DIRECTION GENERALE 5
CELLULE CONSEIL 5
3. Procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 5
POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE CONSEILLERS.....5
4. Néant.....5
QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART.94) 5
ZONE DE POLICE .....
ZONE DE POLICE - PERSONNEL.....
5. Mobilité: désignation - Commissaire Divisionnaire de Police - Appui stratégique ....
6. Mobilité: désignation - consultant - Service Ressources humaines .....
7. Mobilité: désignation - assistant - Appui administratif .....
8. Mobilité: désignation - assistant - Enquête & Recherche .....
9. Mobilité: désignation - Inspecteur Principal de Police - Police Secours.....
10. Mobilité: désignations - Inspecteurs de Police - Police Secours.....
11. Mise à la retraite: Inspecteur de Police .....
12. Mise à la retraite: Agent de Police.....
13. Congé préalable à la mise à la retraite: Premier Inspecteur Principal de Police
14. Congé préalable à la mise à la retraite: Premier Inspecteur Principal de Police

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Bonsoir à chacun et chacune d'entre vous. J'espère vous retrouver en grande forme. Je salue les Namurois et les Namuroises qui décideraient de nous suivre également par le biais des technologies et en l'occurrence de la chaîne YouTube de la Ville de Namur, qu'ils soient les bienvenus à ces débats bien réels, même si retransmis de manière virtuelle.

Comme à l'accoutumée, on va commencer par la Zone de Police dont l'ordre du jour est, ma foi, assez ténu cette fois-ci. Mais surtout aussi, par le relevé des présences de chacun et de chacune. Et puis, tous les petits conseils d'usage pour démarrer sous les meilleurs hospices notre réunion.

Je vais faire l'appel nominatif des uns et des autres.

Pour rappel, vous le savez, ça devient une habitude, mais c'est toujours bon de le redire.

Les présences sont relevées par la cellule Conseil et validées par la Directrice générale sur base de votre présence à l'écran. Veuillez donc vous assurer du bon fonctionnement de votre caméra.

Si vous quittez la séance avant la fin, de manière définitive évidemment, pas pour aller chercher une pomme ou un yaourt dans le frigo ou aller satisfaire un besoin, merci d'envoyer un mail signalant votre départ à la cellule Conseil, vous connaissez l'adresse cellule.conseil@ville.namur.be. L'heure reprise sur ce mail permettra la validation ou non votre jeton de présence.

S'agissant des votes, le vote public se réalise par l'intermédiaire du Chef de groupe par facilité, mais évidemment sans préjudice du droit de chacun et chacune de s'exprimer individuellement, que ce soit le Chef de groupe ou que ce soit n'importe lequel des élus de son groupe.

Les votes à scrutin secret se déroulent donc à travers un bulletin de vote uniquement pour le huis clos.

Nous demandons avec insistance à chacun et chacune d'être bien attentif au respect de ce vote pour permettre que chaque point puisse être voté en bonne et due forme tout en facilitant la tâche de la Directrice générale:

Dis clairement, vous ne votez que lorsque nous sommes arrivés au point et pas de manière anticipative pur qu'il n'y ait pas, évidemment de hiatus entre le nombre de bulletins collectés et le nombre de personnes ayant participé au vote.

La Directrice générale vous a transmis, par mail, les bulletins de vote pour la séance du Conseil de Zone de Police ainsi que pour la séance du Conseil communal.

Merci de bien vouloir compléter ces documents, comme on vient de le dire, au moment où le point est abordé.

Ces documents sont à renvoyer ce jour idéalement, par retour de mail à la Directrice générale et à elle seule, pas donc à son adresse générique, mais bien à son adresse personnelle (laurence.leprince@ville.namur.be). Les bulletins qui seraient par mégarde transmis à un autre destinataire ne pourront pas être comptabilisés.

Conformément au décret du 1er octobre 2020, elle se chargera pour sa part d'anonymiser les votes et en veillera à en assurer le caractère secret dans le respect du secret professionnel.

Le minutage du temps de parole pour les points complémentaires sera assuré par notre Directeur général adjoint qui avertira l'intervenant de l'expiration de son temps de parole.

Si nous devions, par malheur, faire face à un problème technique lié à la visioconférence et/ou à la diffusion sur YouTube en direct, une suspension de séance sera prononcée pour garantir la poursuite du débat démocratique conformément au principe de publicité des séances et donc, reprendre nos travaux une fois que ce petit problème technique aura été réparé.

Voilà, nous sommes maintenant en capacité de pouvoir alors démarrer notre réunion, par la séance du Conseil de Zone qui est peu chargé.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - FINANCES

1. <u>Exercice 2020: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle</u>

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (M.B. 05/01/1999) et notamment les articles 71 et 72;

Sur proposition du Collège du 06 avril 2021,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 03 décembre 2020 approuvant la modification budgétaire n°1 2020 de la Zone de Police.

2. <u>Exercice 2021: budget - décision de tutelle</u>

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (M.B. 05/01/1999) et notamment les articles 71 et 72 ;

Sur proposition du Collège du 06 avril 2021,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 11 mars 2021 approuvant le budget 2021 de la Zone de Police.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

3. <u>Procès-verbal de la séance du 23 mars 2021</u>

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil - Zone de Police du 23 mars 2021 a été mis à disposition des Conseillers.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE CONSEILLERS

4. <u>Néant</u>

QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART.94)

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Je me tourne vers l'assemblée pour voir s'il devait y avoir des questions orales d'actualité en vertu de l'article 94 de notre ROI.

Je vois la main levée de Monsieur Guillitte à qui je cède la parole

Question: *Pouvez-*vous *faire enlever la signalisation au rond-point du Grognon ou avons-nous vraiment un justificatif pour la garder?* (M. B. Guillitte, Conseiller communal MR)

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:
Oui, merci Monsieur le Bourgmestre.

Comme beaucoup d'automobilistes, j'ai été moi étonné de l'aménagement au rond-point du Grognon que je présume par le SPW. J'en ignore la raison, mais j'en connais les conséquences puisque, même durant ces courts jours de congé, les files de voitures remontaient jusqu'au pont de l'Evêché.

Donc, ma question est simple, Monsieur le Bourgmestre, puisque je présume que la Ville n'était pas associée à cette signalisation, pouvez-vous la faire enlever ou avons-nous vraiment un justificatif pour la garder?

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Merci Monsieur le Conseiller.

Je vous confirme, effectivement, qu'on a découvert tout comme vous la mise en œuvre de ce rétrécissement sur une bande en venant de Salzinnes à l'arrivée du rond-point du Grognon.

Ça nous a surpris. On a cherché à s'informer. On a eu confirmation que ça fait suite à une note verte qui a été adressée par le Ministre Philippe Henry à son Administration. Apparemment, parce qu'il jugeait que ça mettait, le fait qu'il y ait deux bandes de front, en danger potentiel les piétons et les cyclistes.

Nous avons déjà, Madame l'Echevine de la Mobilité et moi-même écrit au Ministre. J'ai dédoublé ça d'un deuxième courrier pour lui dire combien ça générait un vrai préjudice alors même que les rares accidents qui avaient été à déplorer à cet endroit-là jusqu'à présent, ne trouvaient pour aucun d'entre eux, leur source dans le fait qu'il y ait ces doubles bandes.

Mais, par contre, même en période de congés scolaires comme on l'a connu avec du télétravail, ça faisait des remontées problématiques et donc, on l'a exhorté à pouvoir faire marche arrière, mais je n'ai pas encore eu de réponse.

Mais, effectivement, ça n'améliore en rien, a priori, la sécurité, mais ce qui est certain, c'est que ça pénalise lourdement la mobilité.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:
Merci pour l'information.

M. M. Prévot, Bourgmestre:
Sans problème.

Y a-t-il un autre souhait de prise de parole en question d'actualité?

Non, je peux donc clôturer ici la séance publique de notre Zone de Police et passer le micro, en quelque sorte, à madame la Présidente Oger pour ouvrir la séance publique du Conseil communal.

Approbation du procès-verbal

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 23 mars 2021 est considéré comme approuvé.

La séance est levée à 00h21

Par le Conseil,

La Directrice générale, Le Président,

L. Leprince M. Prévot